

Verdissement de l'assistance humanitaire

Vue d'ensemble des approches des bailleurs de fonds

Traduction française de la partie I du rapport original en anglais

Fiona Cook & Samantha Brangeon

Septembre 2026



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

Ce document a été produit avec l'appui financier de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent en aucun cas la position officielle de la DDC.



Table des matières

<u>Remerciements</u>	3
<u>À propos du « Donor Greening Working Group »</u>	3
<u>Introduction</u>	4
<u>PARTIE I : VUE D'ENSEMBLE DES APPROCHES DES BAILLEURS DE FONDS EN MATIÈRE DE VERDISSEMENT</u>	6
— <u>Contexte</u>	6
— <u>Principaux Constats</u>	8
<u>Conclusion</u>	20

Remerciements

Cette analyse a été préparée par Fiona Cook et Samantha Brangeon, consultantes indépendantes spécialisées dans l'intégration des considérations climatiques et de la durabilité environnementale dans l'assistance humanitaire. Elle a été élaborée en leur qualité de co-facilitatrices du « Donor Greening Working Group » (*Groupe de travail des bailleurs de fonds sur le verdissement*), avec l'appui financier de la Direction du développement et de la coopération du gouvernement suisse (la DDC). La reproduction de cette analyse, qu'elle soit entière ou partielle, est autorisée à condition que les autrices soient dûment mentionnées.

À propos du « Donor Greening Working Group »

À la suite de l'adoption de la [Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires](#)¹ (ci-après désignée « la Charte ») en 2021, la [Déclaration des bailleurs de fonds de l'aide humanitaire sur le climat et l'environnement](#)² (ci-après désignée « la Déclaration des bailleurs ») a été adoptée un an plus tard en tant qu'équivalent de la Charte pour les bailleurs de fonds. À travers la Déclaration des bailleurs, 28 bailleurs de fonds se sont engagés, entre autres, à réduire les émissions et les impacts sur la biodiversité résultant de l'aide humanitaire et à soutenir leurs partenaires dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, contribuant ainsi aux efforts mondiaux en matière d'action climatique et environnementale.

Le Donor Greening Working Group (DGG) a été créé au début de l'année 2024 afin de concrétiser les Engagements 3 et 4 de la [Déclaration des bailleurs](#). Il rassemble des bailleurs de fonds engagés dans le verdissement tant de leurs propres opérations humanitaires que de celles de leurs partenaires.

Les membres du groupe comptent parmi les bailleurs les plus engagés en faveur du verdissement du secteur humanitaire, à travers leurs politiques, leurs financements et le développement d'outils et de ressources pour leurs partenaires et le secteur.

Le DGG poursuit quatre objectifs :

Renforcer la coordination entre les bailleurs

Améliorer la coordination, la coopération et la cohésion en matière de verdissement.

Unir les efforts

Accélérer ensemble le verdissement de l'assistance humanitaire.

Partager les enseignements

Favoriser le partage de ressources, de bonnes pratiques, d'expériences et de réseaux en matière de verdissement.

Consolider des relations entre bailleurs

Renforcer la connaissance mutuelle des modes de fonctionnement, des politiques et des stratégies de verdissement des membres du DGG.

Les membres actuels du DGG sont : AECID³ (Espagne), AICS⁴ (Italie), CDCS⁵ (France), DG ECHO⁶, GAC⁷ (Canada), Norad⁸ (Norvège) et la DDC⁹ (Suisse).

La facilitation du groupe est financée par un arrangement rotatif entre bailleurs de fonds. **Elle est actuellement soutenue par la DDC.**



Introduction

La crise climatique et environnementale

Selon l'Organisation météorologique mondiale, les onze dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées,¹⁰ et les projections scientifiques sont de plus en plus pessimistes quant à la probabilité de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, alors que la fenêtre d'action se rétrécit.¹¹ La crise climatique et environnementale est une urgence absolue qui accélère la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité, tout en menaçant les moyens de subsistance, la santé, la sécurité alimentaire et hydrique, et qui entraîne des besoins humanitaires à des niveaux sans précédent. Ces impacts contribuent également à d'importants déplacements de populations, avec des projections allant jusqu'à 216 millions de déplacés internes d'ici 2050 pour les scénarios à fortes émissions.¹²

Verdissement du secteur humanitaire : les organisations et les bailleurs de fonds se mobilisent

L'assistance humanitaire elle-même peut involontairement exacerber les pressions sur le climat et l'environnement, notamment par la gestion non contrôlée des déchets, l'utilisation non durable des ressources naturelles ou la pollution des points d'eau. Si elles ne sont pas gérées correctement, ces externalités peuvent compromettre les efforts de relèvement et de reconstruction et accroître les risques et vulnérabilités futurs. C'est pourquoi les acteurs humanitaires s'efforcent de réduire leur empreinte tout en renforçant leurs opérations et programmes pour créer des bénéfices climatiques et environnementaux plus larges.

Cette approche, souvent désignée sous le terme de *verdissement*, vise non seulement à « ne pas nuire », mais aussi à générer un impact positif - par exemple à travers une gestion durable des ressources naturelles ou la mise en place de solutions fondées sur la nature qui renforcent la résilience et contribuent à réduire les besoins humanitaires futurs.

Qu'est-ce que le verdissement ?

Il n'existe pas de définition universellement reconnue du verdissement dans l'action humanitaire. Néanmoins, la DG ECHO le définit comme suit : ¹³

« ... la responsabilité environnementale des acteurs humanitaires et les actions visant à réduire les impacts environnementaux négatifs des opérations humanitaires elles-mêmes »

Il est communément admis que le verdissement englobe la réduction de l'empreinte climatique et environnementale des réponses d'urgence et de relèvement, notamment l'impact des infrastructures, des opérations et des programmes. Il englobe également les réponses de relèvement visant à améliorer ou à restaurer les conditions environnementales, par exemple à travers des activités de réhabilitation des écosystèmes ou de reboisement. Ces efforts soutiennent le principe du « Build Back Better » (*Reconstruire en mieux*) car ils favorisent le *relèvement* des populations afin qu'il soit plus résilient, plus durable et qu'il tienne compte des risques environnementaux.

Ainsi, le verdissement est complémentaire aux efforts d'adaptation au changement climatique, y compris ceux liés à l'action anticipatoire, à la préparation (*preparedness*) et à la réduction des risques de catastrophe. Les acteurs humanitaires et les bailleurs de fonds poursuivent de plus en plus ces agendas conjointement, reconnaissant qu'une action humanitaire respectueuse de l'environnement renforce également la résilience face aux risques climatiques et aux catastrophes.

Objectif et champ d'analyse du rapport

La dynamique croissante en faveur du verdissement de l'assistance humanitaire est manifeste tant chez les organisations humanitaires que chez les bailleurs de fonds : à ce jour, **554 organisations** ont signé la Charte, tandis que **28 bailleurs de fonds** ont signé la Déclaration des bailleurs.

Ce rapport dresse un bilan de **l'action des bailleurs de fonds et de leur appui au verdissement**, en se concentrant sur quatre domaines :



1. Politiques et approches des bailleurs de fonds

Présentation des attentes et exigences des bailleurs de fonds à l'égard de leurs partenaires en matière de verdissement.



2. Financement des bailleurs de fonds

Analyse de la manière dont les bailleurs soutiennent le verdissement de l'assistance humanitaire à travers le financement des partenaires et des initiatives et projets climatiques et environnementaux à l'échelle du secteur.



3. Action collective

État des lieux de la manière dont les bailleurs collaborent pour promouvoir une assistance humanitaire plus verte et pour aligner, dans la mesure du possible, leurs politiques, normes et pratiques.



4. Efforts internes

Mise en lumière des mesures et pratiques que les bailleurs de fonds adoptent eux-mêmes pour réduire leur propre empreinte climatique et environnementale.

Ce rapport vise à **clarifier les attentes et les ambitions des bailleurs de fonds** et à promouvoir **l'apprentissage, la coordination et l'action collective**. S'appuyant sur des analyses précédentes réalisées par les mêmes autrices,¹⁴ le rapport porte sur la réduction de l'empreinte climatique et environnementale de l'aide humanitaire (atténuation), plutôt que sur l'adaptation au changement climatique.

Méthodologie et structure du rapport

Les conclusions s'appuient sur des recherches documentaires, notamment le [Troisième rapport d'avancement](#)¹⁵ des signataires de la Déclaration des bailleurs, un questionnaire et des entretiens réalisés auprès des bailleurs ainsi que sur l'expérience des autrices en tant que facilitatrices du DGG. Le rapport porte sur les bailleurs de fonds institutionnels (publics), qui fournissent la majeure partie des financements humanitaires et jouent un rôle clé dans l'évolution des politiques humanitaires. Les bailleurs de fonds se trouvant à différents stades de leurs efforts de verdissement, le rapport offre un aperçu non exhaustif des approches et pratiques actuelles.

Le rapport original « [Greening of Humanitarian Assistance: A Donor Policy Mapping & Analysis](#) », publié en anglais, s'articule en deux parties. La Partie I présente une vue d'ensemble des approches adoptées par les bailleurs de fonds pour promouvoir et soutenir le verdissement de l'aide humanitaire, et en dégage les principaux constats et tendances. La Partie II propose une analyse détaillée des politiques et approches de chaque bailleur de fonds, sur laquelle repose l'analyse d'ensemble présentée dans la première partie. **La présente traduction française porte uniquement sur la Partie I du rapport original en anglais.**



Partie I : Vue d'ensemble des approches des bailleurs de fonds en matière de verdissement

Contexte : Verdissement de l'assistance humanitaire dans un secteur en transition

L'Aperçu Humanitaire Mondial estime qu'en 2026, environ 293 millions de personnes auraient besoin d'assistance humanitaire.¹⁶ De plus, le secteur humanitaire fait face depuis 2025 à un déficit de financement sans précédent, principalement dû à la forte baisse de l'aide publique au développement.

En effet, le démantèlement de l'USAID et la réduction drastique des fonds américains qui en ont résulté, ont engendré une baisse de trois quarts des financements humanitaires mondiaux.¹⁷ Face à cette nouvelle réalité financière, OCHA a engagé une réforme du système humanitaire, connue sous le nom de « Humanitarian Reset » (*Réinitialisation humanitaire*) visant principalement à renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire.

Le retrait des financements de l'USAID et la réduction générale des budgets d'aide internationale ont également eu un impact sur l'action climatique et environnementale du secteur humanitaire. Plusieurs initiatives phares en matière de verdissement soutenues par le gouvernement des États-Unis ont ainsi été affectées, notamment la [Coalition WREC](#),¹⁸ l'Outil d'évaluation environnementale Nexus ([NEAT+](#)),¹⁹ le [Secrétariat](#) de la Charte²⁰ et le DGG. Parallèlement, les restructurations qui ont eu lieu au sein des organisations humanitaires et des agences des bailleurs ont entraîné une réduction des ressources consacrées aux enjeux climatiques et environnementaux, notamment avec la suppression de postes dédiés à ces sujets.

La « Joint Environment Unit » (*Unité conjointe pour l'environnement*) du PNUE et d'OCHA, qui a joué un rôle clé dans l'intégration des considérations environnementales et de durabilité au sein de l'action humanitaire, a également été progressivement supprimée.²¹

Dans ce contexte, maintenir une dynamique en faveur du verdissement est devenu de plus en plus difficile. Confrontées à de sévères contraintes financières, les organisations se sont recentrées sur leur mission de porter assistance, créant un risque que les considérations climatiques et environnementales soient reléguées au second plan plutôt que d'être considérées comme faisant partie intégrante d'une action humanitaire efficace et de qualité.



Le Humanitarian Reset offre également une opportunité d'intégrer le verdissement de manière plus systématique dans la réponse humanitaire.

Comme décrit plus bas, le verdissement peut en effet directement contribuer aux objectifs du Reset en améliorant la qualité, l'efficacité, l'efficience et la durabilité de l'aide humanitaire. Il peut également apporter des bénéfices plus larges, notamment en matière de protection, de localisation et de résilience, tout en permettant de réaliser des économies à long terme.

Ainsi, les bailleurs de fonds œuvrent de plus en plus à l'avancement du verdissement et à la prise en compte des considérations climatiques et environnementales dans la mise en œuvre du Reset.



Principaux constats

1. Les bailleurs de fonds humanitaires « maintiennent le cap » en matière de verdissement

Malgré un contexte difficile, les bailleurs de fonds humanitaires maintiennent ou renforcent leurs ambitions climatiques et environnementales (*voir figures 1 et 2 ci-dessous*).

Comme décrit ci-après, ceci se traduit par le renforcement de leurs politiques de verdissement à l'égard de leurs partenaires et, dans une certaine mesure, par des efforts pour réduire leur propre empreinte (par exemple des locaux ou des opérations humanitaires directes, le cas échéant).

Figure 1 : Aperçu des initiatives des bailleurs en matière de verdissement

28 signataires de la Déclaration des Bailleurs

28 bailleurs de fonds ont signé la **Déclaration des bailleurs de fonds de l'aide humanitaire sur le climat et l'environnement**, s'engageant ainsi à réduire les émissions associées à l'aide humanitaire et à soutenir les partenaires dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

14 bailleurs soutiennent la Charte

14 bailleurs de fonds soutiennent officiellement la **Charte pour le climat et l'environnement à l'intention des organisations humanitaires**, appuyant ainsi les efforts de leurs partenaires en matière d'environnement et de climat.

7 bailleurs unis au sein du « Donor Greening Working Group »

Sept bailleurs de fonds se sont réunis au sein du **DGG** pour renforcer la coordination, la coopération et la cohésion des bailleurs en matière de verdissement.

5 bailleurs ont endossé les Actions Prioritaires

Cinq bailleurs de fonds ont souscrit aux **Actions Prioritaires communes des bailleurs de fonds pour le verdissement de l'aide humanitaire**, signalant une orientation stratégique commune.



Figure 2 : Soutien des bailleurs de fonds aux initiatives et projets de verdissement à l'échelle du secteur

Les bailleurs de fonds continuent d'investir dans des initiatives et des projets qui renforcent la capacité du secteur à verdir l'aide humanitaire. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

DDC (Suisse)

Soutient une série d'initiatives, notamment le Secrétariat de la Charte pour le climat et l'environnement à l'intention des organisations humanitaires (« le [Secrétariat de la Charte](#) »), le « [Geneva Technical Hub](#) » (GTH) et le DGG.

La DDC finance également le travail du Global Shelter, Land and Site Coordination Cluster en [matière de verdissement](#) ainsi que l'[initiative mondiale de la FICR sur les solutions fondées sur la nature](#).

Par ailleurs, elle finance des projets et des détachements techniques qui renforcent l'expertise climatique et environnementale.

DG ECHO

Soutient des initiatives clés telles que la [Coalition WREC](#), le [Secrétariat de la Charte](#), le [GTH](#), des initiatives conjointes mises en œuvre par [hulo](#)²² (la coopérative logistique humanitaire), le [Groupe interagences d'achats](#) et des formations en ligne et en présentiel sur l'utilisation de l'Outil d'évaluation environnementale Nexus ([NEAT+](#)) pour les évaluations environnementales.

CDCS (France)

Soutient des initiatives qui réduisent l'empreinte climatique et environnementale de l'action humanitaire, notamment les travaux du [Climate Action Accelerator](#), de [hulo](#) et des efforts pour réduire les déchets d'emballage dans les programmes de nutrition.

Norad (Norvège)

Finance des initiatives pour verdir l'action humanitaire, notamment le déploiement par [NORCAP](#) d'experts en énergie pour aider les organisations à passer à l'énergie durable et [les travaux du Norwegian People's Aid pour verdir le secteur du déminage](#).



2. L'action collective des bailleurs en matière de verdissement continue de prendre de l'ampleur

L'action collective des bailleurs de fonds en matière de verdissement continue de gagner en dynamisme, avec des efforts accrus pour mutualiser les connaissances, les ressources et la coordination entre bailleurs. Les **Actions Prioritaires communes des bailleurs de fonds pour le verdissement de l'aide humanitaire**²³ de 2025 en sont un bon exemple, traduisant les engagements de la Déclaration des bailleurs en étapes pratiques (*voir figure 3 ci-dessous*). Élaborées par le DGG, les Actions Prioritaires ont été approuvées par cinq bailleurs de fonds²⁴ et témoignent d'un engagement fort et partagé en faveur du verdissement malgré les pressions financières et l'évolution des priorités sectorielles.

Elles s'appuient sur les Engagements 3 et 4 de la **Déclaration des bailleurs**, dans un objectif de les opérationnaliser. Les bailleurs de fonds encouragent ainsi leurs partenaires à intégrer les Actions Prioritaires dans les réponses humanitaires, notamment à travers des approches conjointes, tout en s'engageant à les appliquer dans leurs propres opérations humanitaires, le cas échéant.

L'adoption des Actions Prioritaires a permis de renforcer la coordination des bailleurs de fonds sur ces enjeux, de réduire les risques d'incohérences entre leurs approches et de fournir aux organisations des orientations plus claires sur leurs priorités. Elles mettent en évidence des actions clés qui ont été privilégiées par les bailleurs pour leurs bénéfices climatiques et environnementaux. Elles s'appuient sur des actions déjà menées par de nombreuses organisations et combinent à la fois des mesures pratiques et plus ambitieuses.

L'impact des Actions Prioritaires s'étend au-delà du DGG. En effet, plusieurs bailleurs présentés dans ce rapport – y compris certains qui n'ont pas formellement approuvé les Actions Prioritaires – s'appuient sur celles-ci pour sensibiliser leurs équipes en interne et orienter leurs pratiques. Par ailleurs, des bailleurs de fonds tels que le CDCS, la DDC et le Ministère des Affaires étrangères d'Estonie révisent leurs processus internes afin d'y intégrer les Actions Prioritaires. Cela passe notamment par la consolidation des marqueurs climat, la révision des modèles de propositions et des orientations fournies aux partenaires sur le verdissement. L'AECID, quant à elle, fait référence aux Actions Prioritaires dans ses lignes directrices internes pour l'évaluation des propositions de subventions humanitaires.

Point clé à retenir

L'action collective des bailleurs de fonds en matière de verdissement continue de gagner en dynamisme... L'impact des Actions Prioritaires s'étend au-delà du DGG. En effet, plusieurs bailleurs présentés dans ce rapport – y compris certains qui n'ont pas formellement approuvé les Actions Prioritaires – s'appuient sur celles-ci pour sensibiliser leurs équipes en interne et orienter leurs pratiques.

Figure 3 : Les Actions Prioritaires communes des bailleurs de fonds pour le verdissement



1. Réaliser des évaluations environnementales des actions planifiées et intégrer des mesures d'atténuation dans la réponse.



2. Prioriser les produits et services dont l'empreinte climatique et environnementale plus faible est avérée.



3. Mettre en œuvre des mesures pour réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements et aux transports.



4. Intégrer une gestion durable des déchets.



5. Éliminer progressivement les plastiques à usage unique sauf lorsque cela compromet la qualité de l'aide humanitaire.



6. Éviter la surexploitation et la pollution des ressources en eau, et promouvoir une bonne gestion des eaux usées.



7. Utiliser des camions citernes pour l'approvisionnement en eau uniquement en dernier recours et prévoir une stratégie de sortie le cas échéant.



8. Éliminer progressivement l'utilisation des générateurs à combustibles fossiles, limiter la consommation énergétique et favoriser les énergies renouvelables.



9. Faciliter l'accès à des solutions et services de cuisson durables et propres.



10. Appuyer l'accès à une alimentation produite de manière durable, de préférence produite localement.

3. Les bailleurs de fonds s'alignent pour faire avancer la réforme de la chaîne d'approvisionnement humanitaire

Le « Humanitarian Leadership Group on Supply Chain » ou HLGSC (*Groupe de leadership humanitaire sur la chaîne d'approvisionnement*)²⁵, initié par DG ECHO à la suite du Forum humanitaire européen de 2024, a positionné la durabilité environnementale comme un pilier central de la réforme de la chaîne d'approvisionnement humanitaire. Le HLGSC a piloté cinq groupes de travail tout au long de l'année 2025, axés sur la numérisation, la durabilité environnementale, la localisation, la préparation aux risques et catastrophes et les achats, et a abouti à l'adoption de **conclusions de haut niveau**²⁶ lors d'une conférence sur la chaîne d'approvisionnement en décembre 2025.

Ces conclusions invitent les bailleurs et organisations humanitaires à consolider leurs efforts de mesure des émissions de gaz à effet de serre, à promouvoir des pratiques d'approvisionnement et de logistique plus durables, à soutenir la gestion des déchets et à travailler de manière plus proactive avec le secteur privé sur la durabilité, notamment au niveau local.

Plus généralement, elles préconisent un changement d'approche qui valorise les bénéfices à long terme et intègre les considérations environnementales ainsi que les enjeux d'efficacité et de rapidité de la réponse, plutôt qu'une approche à court terme ayant pour objectif l'optimisation des coûts.

Les bailleurs de fonds jouent un rôle actif au sein du HLGSC : l'initiative est facilitée par DG ECHO, tandis que le CDCS a co-présidé le groupe de travail sur la durabilité environnementale avec le HCR en 2025. De nombreux bailleurs de fonds ont approuvé les conclusions de haut niveau, signalant leur soutien à une chaîne d'approvisionnement humanitaire basée sur la collaboration et respectueuse de l'environnement.

S'appuyant sur cette dynamique, un « HLGSC Donor Group » a récemment été créé, co-dirigé par la Commission européenne, la France et la Suisse. Il veille à la mise en œuvre des conclusions de haut niveau et soutient, le cas échéant, les travaux des groupes de travail thématiques du HLGSC. Le HLGSC Donor Group a défini trois axes prioritaires : l'alignement des bailleurs sur les exigences de conformité et les approches relatives aux chaînes d'approvisionnement ; les priorités de financement et les mécanismes d'incitation financière des bailleurs en matière de chaînes d'approvisionnement ; et le renforcement des synergies opérationnelles entre bailleurs afin de soutenir la réforme des chaînes d'approvisionnement.

4. Les bailleurs se mobilisent pour inscrire le verdissement au cœur du Reset

Le Humanitarian Reset offre une opportunité d'ancrer plus fermement les considérations climatiques et environnementales dans les efforts visant à améliorer l'efficacité, l'efficacité et la durabilité de l'aide humanitaire. Dans cette perspective, les bailleurs de fonds humanitaires travaillent déjà collectivement pour veiller à ce que le verdissement fasse partie intégrante de cette réforme.

Depuis octobre 2025, le DGG est activement engagé dans le verdissement du Reset, en travaillant avec le Sous-groupe climat du Comité permanent interorganisations afin de contribuer à la définition des priorités et à la mise en œuvre de l'Action 25 de la feuille de route du Reset, à savoir

Conjuguer le renforcement des mesures anticipatoires et le verdissement du Humanitarian Reset afin d'être prêt à relever les défis climatiques à venir.²⁷

Au niveau de l'UE, des échanges au sein du Groupe Aide humanitaire et aide alimentaire du Conseil (COHAFA) ont contribué à intégrer la mention « réponse humanitaire intelligente face au climat » dans les messages collectifs partagés par les États membres au Coordinateur Humanitaire.

Point clé à retenir

Depuis octobre 2025, le DGG est activement engagé dans le verdissement du Reset, en travaillant avec le Sous-groupe climat du Comité permanent interorganisations afin de contribuer à la définition des priorités et à la mise en œuvre de l'Action 25 de la feuille de route du Reset, à savoir

Conjuguer le renforcement des mesures anticipatoires et le verdissement du Humanitarian Reset afin d'être prêt à relever les défis climatiques à venir.²⁷

5. Les bailleurs adoptent des approches plus structurées et ambitieuses en matière de verdissement

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement comptent parmi les principaux facteurs à l'origine des besoins humanitaires. Partant de ce constat, les bailleurs soulignent de plus en plus l'importance que l'aide humanitaire soit respectueuse de l'environnement et qu'elle contribue à renforcer la résilience des populations touchées par les crises.

Malgré la réduction des fonds disponibles et des cycles de financement généralement courts, de nombreux bailleurs continuent de considérer le verdissement comme un investissement à long terme pouvant améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des programmes humanitaires. Depuis les précédents rapports, plusieurs bailleurs ont maintenu ou renforcé leurs ambitions climatiques et environnementales tout en adoptant des approches plus structurées, complètes et concrètes en matière de verdissement.

Point clé à retenir

Malgré la réduction des fonds disponibles et des cycles de financement généralement courts, de nombreux bailleurs continuent de considérer le verdissement comme un investissement à long terme pouvant améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des programmes humanitaires.

D'une approche « ne pas nuire » à une approche visant à générer des effets positifs sur le climat et l'environnement

Les approches des bailleurs en matière de verdissement ont évolué : au-delà de l'identification et de l'atténuation des effets négatifs (« ne pas nuire »), elles tendent désormais à encourager des interventions susceptibles de générer des effets positifs sur le climat et l'environnement.

Un nombre croissant de bailleurs humanitaires — notamment la DDC, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida), le Ministère irlandais des Affaires étrangères et du Commerce et le Ministère tchèque des Affaires étrangères — encouragent explicitement leurs partenaires non seulement à réduire au minimum les effets négatifs sur l'environnement et le climat, mais aussi à identifier les possibilités permettant à l'aide humanitaire d'apporter une contribution positive à l'environnement, notamment par une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et le recours à des solutions fondées sur la nature.

De même, Affaires mondiales Canada encourage depuis plusieurs années ses partenaires à saisir les possibilités de générer des effets positifs sur l'environnement, tandis que les [orientations de DG ECHO sur l'opérationnalisation des Exigences environnementales minimales \(MERs\)](#), publiées en 2022 témoignent de cette évolution plus large en encourageant les acteurs humanitaires à prendre en compte les bénéfices environnementaux parallèlement à l'atténuation des impacts.

[Intégration des considérations climatiques et environnementales dans les contrats-cadres avec les partenaires](#)

Les considérations environnementales et climatiques sont de plus en plus intégrées dans les contrats-cadres que les bailleurs établissent avec leurs partenaires. C'est notamment le cas lors de la sélection de nouvelles organisations partenaires et du renouvellement des accords de partenariat existants. En effet, les bailleurs de fonds prêtent une plus grande attention aux systèmes et cadres de gestion environnementale mis en place par leurs partenaires, ce qui constitue de plus en plus un critère d'éligibilité au partenariat. Les pratiques environnementales des partenaires, ainsi que les engagements environnementaux qu'ils prennent, font aussi régulièrement partie du dialogue permanent que les bailleurs de fonds entretiennent avec leurs partenaires.



Point clé à retenir

Les bailleurs de fonds prêtent une plus grande attention aux systèmes et cadres de gestion environnementale mis en place par leurs partenaires, ce qui constitue de plus en plus un critère d'éligibilité au partenariat.

Sida évalue notamment si les partenaires potentiels disposent de politiques environnementales solides et de la capacité interne nécessaire pour gérer efficacement les risques environnementaux. De même, Affaires mondiales Canada procède systématiquement à un *screening* de ses partenaires potentiels afin de s'assurer qu'ils ont mis en place des politiques et pratiques environnementales adéquates. Parallèlement, la certification des ONG partenaires de la DG ECHO, dont le cadre a été récemment révisé pour la période 2028-2034, accordera une place plus explicite et structurée à la durabilité environnementale. Les ONG devront désormais disposer d'une politique/stratégie environnementale prévoyant l'adoption de mesures efficaces et d'objectifs précis, ou avoir signé la Charte sur le climat et l'environnement et défini des objectifs et un plan d'action pour les atteindre.

[Analyse des risques climatiques et environnementaux au niveau de proposition de projet](#)

Les bailleurs de fonds encouragent également leurs partenaires à intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans la conception des projets. Ainsi, les propositions de projets font de plus en plus l'objet d'une analyse des risques et des impacts potentiels, réalisée tant par les bailleurs eux-mêmes que par leurs partenaires. Afin d'aller plus loin, les bailleurs attendent des organisations qu'elles précisent la manière dont les risques identifiés seront pris en compte et les encouragent à proposer des mesures d'atténuation adaptées et à les intégrer dans les projets.

Pour soutenir ce processus, certains bailleurs de fonds ont incorporé des sections ou questions dédiées aux enjeux climatiques et environnementaux dans les modèles de propositions, tandis que d'autres ont développé des outils et des orientations²⁸ pour soutenir l'intégration environnementale. Par exemple, la DDC encourage fortement et forme ses partenaires à utiliser ses [Lignes directrices pour l'intégration du climat, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe \(CEDRIG\)](#)²⁹ permettant d'évaluer les risques et impacts climatiques, de catastrophe et environnementaux, tandis que d'autres bailleurs de fonds promeuvent des outils tels que l'Outil d'évaluation environnementale Nexus ([NEAT+](#)) pour le *screening* environnemental des projets.

À l'heure où ce rapport a été rédigé, d'autres bailleurs de fonds étaient en train de renforcer leurs attentes, en révisant les modèles de propositions et en mettant à jour les lignes directrices pour les partenaires. Par exemple, le CDCS était en train d'apporter des améliorations à son marqueur climat afin de permettre une meilleure anticipation et atténuation des impacts négatifs potentiels des réponses humanitaires qu'il finance. Le marqueur révisé, destiné à aider le personnel chargé de l'évaluation des projets, permettra un dialogue plus éclairé avec les partenaires et une prise en compte plus systématique des enjeux climatiques et environnementaux.

À travers ces évolutions, les bailleurs de fonds signalent à leurs partenaires l'importance qu'ils accordent au verdissement, les encourageant ainsi à adopter une approche proactive permettant l'analyse et la compréhension des impacts climatiques et environnementaux de leur action. La prise en compte précoce de ces questions est considérée non seulement comme un moyen d'améliorer l'efficacité et la pérennité des financements, mais aussi comme un moyen de prévenir des dommages environnementaux à long terme dont la résolution serait bien plus coûteuse à l'avenir. Plus généralement, l'introduction de questions et d'exigences précises dans les modèles de propositions de projets reflète une volonté d'aller au-delà des déclarations, vers des approches plus structurées et approfondies.

À ce jour, les attentes et demandes des bailleurs ont principalement porté sur les premières étapes du cycle de projet, notamment l'élaboration des propositions et la conception des projets. Moins d'attention a en effet été accordée à l'intégration de ces considérations dans le suivi, l'évaluation et le *reporting* des projets. Par conséquent, les rapports des organisations couvrent de manière inégale ces enjeux.

Toutefois, des initiatives pilotes visant à intégrer la durabilité environnementale dans le suivi, l'évaluation et le *reporting* sont menées par certains bailleurs par exemple à travers l'utilisation d'indicateurs spécifiques à l'environnement. En décembre 2023, la DG ECHO a notamment publié un ensemble de 48 indicateurs environnementaux volontaires afin d'appuyer ses partenaires dans le suivi des Exigences environnementales minimales (MERs). D'autres bailleurs de fonds, comme le Ministère Estonien des Affaires étrangères, travaillent à l'intégration d'indicateurs similaires dans leurs procédures. Ces changements constituent une étape importante vers une intégration plus systématique des considérations climatiques et environnementales tout au long des cycles de projets et programmes.

6. Les politiques de verdissement des bailleurs peuvent créer un « effet boule de neige »

Les politiques de verdissement des bailleurs ont tendance à produire un « effet boule de neige ». Les organisations humanitaires étant généralement financées par plusieurs bailleurs, le fait de répondre aux exigences environnementales de l'un d'entre eux les amène souvent à renforcer plus largement leurs pratiques environnementales. Ces évolutions peuvent ainsi se répercuter sur des projets financés par des bailleurs qui n'ont pas d'exigences particulières en matière de verdissement.

L'Évaluation de l'approche de DG ECHO pour réduire l'empreinte environnementale de l'aide humanitaire (2020-2024), récemment publiée décrit ce phénomène : « La politique de verdissement de la DG ECHO a agi comme un catalyseur majeur dans l'évolution des attentes des bailleurs de fonds et la définition des standards du secteur. La stratégie et les outils développés par la DG ECHO sont aujourd'hui largement reconnus et fréquemment cités comme références par les partenaires et les bailleurs en matière d'intégration transversale de l'environnement». ³⁰

7. En matière de verdissement, les approches incitatives restent la norme

Malgré des approches plus structurées et plus ambitieuses, les bailleurs de fonds continuent, dans l'ensemble, à laisser une large marge de manœuvre à leurs partenaires. Si ceux-ci sont encouragés à démontrer comment ils entendent réduire leur empreinte climatique et environnementale, seule la DG ECHO en a formellement fait une exigence, à travers ses exigences et recommandations environnementales minimales applicables aux opérations d'aide humanitaire financées par l'UE (MERs). Cette situation reflète, en partie, la nature des relations bailleur-partenaire fondées sur la collaboration et la participation. En effet, la plupart des bailleurs de fonds indiquent qu'ils n'ont pas l'intention d'adopter des exigences plus formelles, préférant des approches flexibles qui laissent aux partenaires la liberté de décider la manière dont ils comptent verdir leurs programmes et opérations.

De plus, la frilosité des bailleurs de fonds à imposer des mesures plus strictes est accentuée par un contexte financier et opérationnel difficile auquel font face les organisations humanitaires. De nombreux partenaires sont, en effet, confrontés à des réductions budgétaires, opèrent dans des environnements complexes avec des contraintes d'accès significatives et disposent de capacités techniques limitées. Pour ces raisons, les bailleurs de fonds sont prudents quant au fait de placer des attentes supplémentaires sur leurs partenaires ou de formuler d'autres demandes liées au verdissement.

Dans des cas exceptionnels, lors de l'évaluation de propositions de projets, les bailleurs de fonds peuvent accorder des points ou une pondération supplémentaire à celles qui démontrent une prise de conscience ou une intégration des considérations climatiques et environnementales. Cela inclut, par exemple, l'alignement de la proposition avec la stratégie climatique et environnementale propre au bailleur, ainsi qu'avec des engagements plus larges, tels que la Charte pour le climat et l'environnement ou la Déclaration des bailleurs. Cependant, ces considérations ne sont pas des facteurs déterminants dans les prises de décisions sur les financements. Les bailleurs privilégient la collaboration avec leurs partenaires dans le but de renforcer les propositions de projets et de les encourager à adopter des mesures d'atténuation.

Alors que l'urgence climatique s'intensifie et que la fenêtre d'action pour contenir le réchauffement climatique à 1,5 °C est limitée, des approches plus prescriptives de la part des bailleurs de fonds pourraient toutefois jouer un rôle déterminant dans la traduction concrète, par les organisations humanitaires, de leurs ambitions climatiques et environnementales.

Point clé à retenir

Alors que l'urgence climatique s'intensifie et que la fenêtre d'action pour contenir le réchauffement climatique à 1,5 °C est limitée, des approches plus prescriptives de la part des bailleurs de fonds pourraient toutefois jouer un rôle déterminant dans la traduction concrète, par les organisations humanitaires, de leurs ambitions climatiques et environnementales.

8. Les organisations multilatérales et les « pooled funds » offrent de nouvelles possibilités pour faire progresser le verdissement

Les modalités que de nombreux bailleurs utilisent pour financer les organisations multilatérales, notamment les agences humanitaires des Nations unies, ne leur permettent pas toujours d'appliquer des conditions ou des critères spécifiques en matière de verdissement. C'est particulièrement le cas pour les contributions volontaires non-fléchées. L'utilisation de modèles et dispositifs de *reporting* génériques n'offre pas aux bailleurs un éclairage particulier sur la façon dont les considérations climatiques et environnementales sont intégrées dans les opérations. Certains bailleurs indiquent que, bien que leurs partenaires humanitaires onusiens aient mis en place des politiques en la matière, ils n'ont qu'une visibilité limitée sur leur mise en œuvre et sur les pratiques opérationnelles des organisations (par exemple, sur leurs efforts de verdissement des locaux, des déplacements et des achats).

Cela crée un paradoxe³¹ : alors que plus de la moitié des financements humanitaires des bailleurs de fonds publics transite par les agences onusiennes³², celles-ci sont souvent soumises à des attentes de verdissement moins strictes que les ONG. Cela s'explique en grande partie par les modalités de gouvernance et de responsabilité propres aux agences onusiennes, plutôt que par un choix délibéré des bailleurs de fonds d'appliquer des normes différentes entre agences onusiennes et ONG. Compte tenu de leur envergure, de leur rayonnement mondial et de leur capacité d'influence sur les normes, les agences humanitaires des Nations unies sont dans une position unique pour favoriser, à l'échelle du système, une action humanitaire plus respectueuse du climat et de l'environnement, à la fois en donnant l'exemple des bonnes pratiques et en façonnant les attentes au sein de l'ensemble du secteur.

Le système des Nations unies a mis en place plusieurs cadres et pris divers engagements pour soutenir cette ambition. Cependant, leur mise en œuvre reste inégale, notamment dans le contexte actuel de restructuration et de réduction des capacités au sein de nombreuses agences. Ceci laisse une marge d'amélioration importante aux agences humanitaires des Nations unies ainsi que l'opportunité de davantage montrer l'exemple.

Les mécanismes de financement destinés aux agences humanitaires des Nations unies ne permettant généralement pas un suivi détaillé de leurs performances environnementales, les bailleurs de fonds pourraient plutôt s'appuyer sur leur engagement stratégique et leurs dialogues réguliers avec celles-ci afin d'encourager une mobilisation accrue et une action climatique plus ambitieuse.

Point clé à retenir

Les mécanismes de financement destinés aux agences humanitaires des Nations unies ne permettant généralement pas un suivi détaillé de leurs performances environnementales, les bailleurs de fonds pourraient plutôt s'appuyer sur leur engagement stratégique et leurs dialogues réguliers avec celles-ci afin d'encourager une mobilisation accrue et une action climatique plus ambitieuse.

Dans le cadre du Reset, OCHA renforce sa volonté pour le secteur de recourir davantage aux « Country-based Pooled Funds » (*fonds de financement commun pour les pays*). Dans le même temps, les bailleurs sont encouragés à alléger la conditionnalité des financements et à simplifier leurs exigences en matière de *reporting*.³³ Cela présente à la fois des défis et des opportunités pour l'avancement du verdissement de l'aide humanitaire.

Les pooled funds peuvent « diluer » l'influence de chaque bailleur et limiter leur possibilité d'imposer des conditions spécifiques ou des obligations (notamment sur les questions telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la durabilité environnementale) aux bénéficiaires du financement. Néanmoins, une plus grande convergence entre bailleurs, telle que le permet l'utilisation des pooled funds, pourrait permettre d'intégrer plus systématiquement les considérations climatiques et environnementales dans le fonctionnement de ces fonds, depuis la planification et l'allocation des ressources jusqu'à la mise en œuvre et le *reporting*.

Le Climate Action Account : un modèle de verdissement pour les pooled funds?

Créé en 2024 par l'OCHA, le **CERF Climate Action Account** (*Compte pour l'action climatique du Fonds central pour les interventions d'urgence*)³⁴ centralise des financements dédiés pour aider les communautés à renforcer leur résilience et à faire face aux chocs climatiques futurs.³⁵ Il vise également à renforcer l'intégration des considérations climatiques dans les projets réguliers financés par le **Central Emergency Response Fund** (*Fonds central pour les interventions d'urgence*). Les organisations sollicitant un financement sont tenues de fournir des informations sur les risques climatiques, les mesures de résilience et les indicateurs liés au climat.³⁶

Il s'agit d'une évolution encourageante, démontrant la manière dont les pooled funds peuvent être stratégiquement mobilisés pour faire face à la crise climatique. S'ils étaient étendus au-delà de l'adaptation et de l'action anticipatoire pour inclure également des mesures de verdissement, de tels mécanismes de financement pourraient entraîner un réel changement de pratiques et favoriser une intégration plus systématique des considérations climatiques et environnementales dans les réponses humanitaires.

9. Gros plan sur les actions internes des bailleurs de fonds pour réduire leurs empreintes

Depuis la publication des précédentes cartographies et analyses réalisées par les autrices,³⁷ les bailleurs ont intensifié leurs efforts pour mesurer et réduire leur propre empreinte climatique et environnementale, faisant ainsi preuve de leadership et renforçant leur capacité à encourager leurs partenaires à améliorer leurs performances environnementales.



Verdissement des réponses d'urgence menées directement par les bailleurs de fonds

Lorsque les bailleurs de fonds participent directement aux opérations humanitaires, leurs efforts en faveur du verdissement peuvent concerner à la fois les achats, la logistique, le transport et l'acheminement de matériel d'urgence.

La Suisse (DDC) tente, dans la mesure du possible, de se procurer des produits et équipements plus durables et privilégie les options de transport moins émissives.

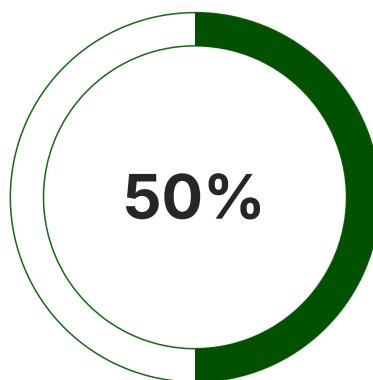
L'Espagne a intégré les considérations climatiques et environnementales dans ses interventions humanitaires directes grâce à sa capacité d'intervention d'urgence « START », qui comprend notamment un hôpital de campagne d'urgence pouvant fonctionner presque entièrement à l'énergie solaire.

La France a pris des mesures similaires, notamment en réduisant l'usage du plastique dans ses stocks humanitaires, en privilégiant le transport maritime et routier plutôt que le transport aérien et, dans la mesure du possible, en prépositionnant des stocks plus près des zones de crise et en encourageant les opérations logistiques mutualisées.

Au **niveau de l'UE**, bien que DG ECHO ne fournisse pas d'assistance directe, les considérations de verdissement sont intégrées dans le fonctionnement de ReliefEU.³⁸ Parmi les mesures prises figurent le suivi des émissions générées par les opérations aériennes, l'expérimentation d'approches logistiques plus respectueuses de l'environnement, l'intégration de critères de durabilité dans la gestion des stocks et le renforcement des capacités du pool d'experts par des spécialistes de l'environnement.

Réduction des émissions et des impacts environnementaux plus larges

Environ la moitié des bailleurs de fonds humanitaires mentionnés dans ce rapport *calculent* désormais leurs émissions (partiellement ou entièrement), tandis que beaucoup d'autres prennent des mesures pour les *réduire* et pour atténuer leurs impacts environnementaux plus larges, notamment par le biais de mesures visant à réduire les déchets et à les gérer de manière plus durable.



Calculent leurs émissions

Environ la moitié des bailleurs de fonds humanitaires mentionnés dans ce rapport calculent désormais leurs émissions (partiellement ou entièrement).

Certains bailleurs de fonds mettent en œuvre des feuilles de route ambitieuses pour réduire leur propre empreinte climatique et environnementale, conformément aux engagements pris par les États d'une manière générale. En Suède, par exemple, toutes les agences gouvernementales, y compris l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida), sont tenues de mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale et de suivi et *reporting* de leurs impacts environnementaux. En conséquence, Sida rend compte annuellement de ses performances environnementales, y compris de ses efforts d'adaptation et de ses émissions.

Norad, quant à elle, vise à réduire de moitié les émissions de ses opérations d'ici 2030, conformément à l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris. Certifiée selon la norme de management environnemental ISO 14001, l'agence a adopté une politique environnementale, établi des objectifs et développé un plan d'action pour une aide plus verte.

Un besoin d'approches plus cohérentes et systématiques

Malgré ces progrès, les efforts pour verdir les organisations et opérations propres des bailleurs de fonds ne sont pas encore systématiquement mis en œuvre par l'ensemble de la communauté des bailleurs et restent souvent ponctuels et partiels. Les actions peuvent, par exemple, concerner les sièges plutôt qu'être étendues aux opérations de terrain, tandis que les inventaires des émissions de GES sont souvent incomplets, couvrant uniquement les Scopes 1 et 2 du Protocole GES.³⁹ La plupart des bailleurs manquent également de stratégies ou de feuilles de route détaillées précisant leurs objectifs en matière de réduction d'émissions ainsi que leurs calendriers de mise en œuvre, et ce, conformément aux engagements climatiques nationaux et internationaux.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela. Premièrement, les bailleurs de fonds peuvent privilégier la réduction des émissions et des impacts environnementaux associés aux projets et programmes qu'ils financent, plutôt que de se concentrer sur leur propre empreinte. Cela peut s'expliquer par le fait que les émissions associées à leurs portefeuilles dépassent probablement largement celles générées par leurs propres fonctions ou opérations. Deuxièmement, cela peut être dû à une capacité limitée au sein des agences des bailleurs de fonds, notamment alors que certaines ont vu leur expertise technique et leur personnel dédié au climat et à l'environnement réduits ces derniers mois.

Troisièmement, la mise en place d'approches plus cohérentes et systématiques en matière de verdissement « interne » des bailleurs peut être entravée par des différences de responsabilités entre départements ou par des dispositions institutionnelles, la responsabilité climatique étant parfois centralisée au niveau de l'agence ou du ministère dans son ensemble plutôt qu'au sein même des départements humanitaires.

L'adoption et la mise en œuvre **systématique** de feuilles de route climatiques et environnementales par les bailleurs de fonds pour leurs bureaux et opérations directes renforcerait leur leadership et enverraient un signal fort au secteur humanitaire pour qu'il adopte des pratiques plus vertes.

Point clé à retenir

Les bailleurs ont intensifié leurs efforts pour mesurer et réduire leur propre empreinte climatique et environnementale, faisant ainsi preuve de leadership et renforçant leur capacité à encourager leurs partenaires à améliorer leurs performances environnementales.

Malgré ces progrès, les efforts pour verdir les organisations et opérations propres des bailleurs de fonds ne sont pas encore systématiquement mis en œuvre par l'ensemble de la communauté des bailleurs et restent souvent ponctuels.

Cependant, l'adoption et la mise en œuvre **systématique** de feuilles de route climatiques et environnementales par les bailleurs de fonds pour leurs bureaux et opérations directes renforcerait leur leadership et enverraient un signal fort au secteur humanitaire pour qu'il adopte des pratiques plus vertes.

Conclusion

En répondant à la crise climatique et environnementale, les acteurs humanitaires sont en première ligne de l'action climatique. Plus particulièrement, les bailleurs de fonds ont un rôle stratégique à jouer pour soutenir la transition environnementale et climatique du secteur humanitaire, tant par leur financement que par leur capacité d'influence et leur capacité à conduire des changements structurels. Ce rapport démontre que les bailleurs de fonds humanitaires contribuent de plus en plus aux objectifs climatiques mondiaux, tant individuellement que collectivement. Ils considèrent cela non seulement comme une responsabilité, mais aussi comme un investissement pour réduire les besoins humanitaires futurs.

Cependant, la gravité de la crise exige que toutes les parties prenantes accélèrent les efforts. Les bailleurs de fonds humanitaires devraient donc s'engager dans des plans, des feuilles de route et des stratégies plus ambitieuses et plus précises démontrant une volonté d'aller au-delà des simples déclarations d'intention vers la mise en œuvre d'actions mesurables et l'obtention de résultats tangibles.

Une transformation profonde des modes de fonctionnement, des mentalités et des pratiques institutionnelles du secteur humanitaire s'impose. Les bailleurs de fonds peuvent contribuer à mener cette transformation en formulant des attentes plus claires en matière de verdissement vis-à-vis de leurs partenaires, en tirant parti du potentiel de transformation des agences des Nations unies et des fonds gérés par l'ONU, ainsi qu'en renforçant les mesures prises visant à réduire leur propre empreinte climatique et environnementale.



Notes de fin

1. La [Charte pour le climat et l'environnement à l'intention des organisations humanitaires](#) définit un cadre commun pour l'action climatique et environnementale dans le secteur humanitaire. En septembre 2026, 554 organisations humanitaires ont signé la Charte.
2. La [Déclaration des bailleurs de fonds de l'aide humanitaire sur le climat et l'environnement](#) est l'« équivalent pour les bailleurs de fonds » de la Charte. Elle a été signée par 28 bailleurs de fonds.
3. Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo
4. Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo
5. Centre de Crises et de Soutien
6. L'Union européenne (UE) – Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes
7. Affaires mondiales Canada
8. Agence norvégienne de coopération au développement
9. Direction du développement et de la coopération suisse
10. [L'OMM confirme que 2025 a été l'une des années les plus chaudes jamais enregistrées](#), OMM, Communiqué de presse janvier 2026
11. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), [Sixième rapport d'évaluation, 2023](#).
12. Banque mondiale. [Groundswell Partie 2 : Agir sur la migration climatique interne. Banque mondiale, 2021](#).
13. Page 8, [Orientations sur l'opérationnalisation des exigences et recommandations environnementales minimales pour les opérations d'aide humanitaire financées par l'UE](#) L'Union européenne – Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes.
14. [Analyse du paysage politique multi-bailleurs : Durabilité environnementale et atténuation du changement climatique](#) (Initiative conjointe, 2023) et [Opérationnalisation et montée en puissance des engagements climatiques et environnementaux des bailleurs de fonds : une analyse des progrès, des lacunes et des opportunités](#) (Initiative conjointe et Climate Action Accelerator, 2024).
15. [Déclaration des bailleurs de fonds de l'aide humanitaire sur le climat et l'environnement : Troisième rapport sur la Déclaration – Rapport 2025](#), mai 2025.
16. [Aperçu humanitaire mondial 2026 en un coup d'œil, décembre 2025](#).
17. [Un déclin historique de l'aide étrangère : données préliminaires sur l'APD 2025](#) (OCDE avril 2026). Les données préliminaires sur l'Aide publique au développement 2025 montrent que l'assistance des membres et associés du Comité d'aide au développement s'est élevée à 174,3 milliards USD en 2025, soit une diminution de 23,1 % par rapport à 2024. L'Allemagne, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et la France (classés par volume d'APD) représentaient 95,7 % du déclin total. Les États-Unis seuls ont représenté les trois quarts du déclin, leur APD ayant chuté de 56,9 % par rapport à 2024.
18. La [Coalition WREC](#) (Waste Management and Measuring – Gestion et mesure des déchets, Reverse Logistics – Logistique inverse, Environmentally Sustainable Procurement and Transport – Achats et transport durables sur le plan environnemental, et Circular Economy – Économie circulaire) est coordonnée par le Cluster mondial de logistique et télécommunications et vise à aider la chaîne d'approvisionnement humanitaire à réduire son impact environnemental d'ici 2030. Elle comprend plusieurs groupes de travail : économie circulaire, décarbonation, achats durables, logistique inverse et gestion des déchets.
19. L'Outil d'évaluation environnementale Nexus ([NEAT+](#)) est un outil rapide et simple de filtrage environnemental au niveau des projets qui permet aux acteurs humanitaires d'identifier rapidement les problèmes environnementaux préoccupants avant de concevoir des interventions d'urgence ou de relèvement à plus long terme.
20. Le [Secrétariat de la Charte](#) a été établi en mai 2024. Il sert de carrefour de référence pour connecter, soutenir et guider les organisations dans la transformation des engagements de la Charte en actions.
21. Bien que la fonction principale de réponse aux urgences environnementales de l'UJE ait été reconfigurée en un nouveau mécanisme conjoint (l'Équipe conjointe de réponse aux urgences environnementales) sous l'UNDAC, l'élimination progressive a conduit à une diminution de la fonction environnement dans l'aide humanitaire de l'UJE et, par conséquent, à l'absence d'un secrétariat pour le Réseau Environnement dans l'action humanitaire (EHAN).
22. [Hulo](#) est la première coopérative logistique humanitaire. Elle rassemble des acteurs humanitaires à travers une série d'initiatives pour permettre la mutualisation (par exemple, achats conjoints, mobilité conjointe et initiatives environnementales conjointes).
23. Les [Actions Prioritaires communes des bailleurs de fonds pour le verdissement de l'aide humanitaire](#) traduisent les Engagements 3 et 4 de la Déclaration des bailleurs en étapes pratiques, promouvant des exigences coordonnées des bailleurs de fonds et des orientations plus claires pour intégrer les considérations environnementales dans l'action humanitaire.
24. AECID (Agence espagnole de coopération internationale pour le développement) ; CDCS (Centre de crise et de soutien, Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères) ; DG ECHO (Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes, Commission européenne) ; GFFO (Office fédéral des Affaires étrangères allemand) et DDC (Direction du développement et de la coopération suisse)
25. Le [Groupe de leadership humanitaire sur la chaîne d'approvisionnement](#) (HLGSC) vise à conduire une action coordonnée parmi les acteurs humanitaires clés, améliorant l'efficacité et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement humanitaire. Il comprend cinq groupes de travail thématiques : numérisation, durabilité environnementale, localisation, préparation et achats.
26. [La voie humanitaire : Relier le réseau, multiplier l'impact : Conclusions de la Conférence de haut niveau](#), décembre 2025.
27. "Bring together scaled up anticipatory action and a 'green humanitarian reset' that is ready for the climate challenges ahead." Comité permanent interorganisations (IASC) [Feuille de route du Humanitarian Reset](#), 10 novembre 2025.
28. Par exemple, le Guide de l'AECID pour l'intégration de l'environnement dans l'action humanitaire et les urgences (2020) ou les Orientations de DG ECHO sur l'opérationnalisation des Exigences et recommandations environnementales minimales (2022).
29. [Lignes directrices pour l'intégration du climat, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe \(CEDRIG\)](#) est un outil pratique et en libre accès développé par la DDC pour aider les acteurs du développement et de l'action humanitaire à intégrer systématiquement le changement climatique, la dégradation environnementale et la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies, programmes et projets. Il aide les utilisateurs à évaluer à la fois comment les risques climatiques, environnementaux et de catastrophe peuvent affecter une intervention et comment l'intervention elle-même peut avoir un impact sur le climat, l'environnement et les risques de catastrophe, permettant l'identification de mesures pour renforcer la résilience et éviter les effets négatifs non intentionnels.
30. Page 29 (2.4.6. Valeur ajoutée de l'UE EQ9), [Évaluation de l'approche de DG ECHO pour réduire l'empreinte environnementale de l'aide humanitaire, 2020-2024. Rapport final](#).
31. « Explorer les cadres, approches et pratiques onusiens en matière de réduction des émissions révèle finalement un **paradoxe** : bien que le système onusien ait été parmi les premiers à adopter une stratégie de neutralité climatique en 2007, son approche actuelle de la mesure, du *reporting* et de la réduction de l'empreinte carbone est loin derrière les meilleures pratiques. » [Climate Action Accelerator « Enabling Change, how the UN and Donors can lead the way » 2024](#).
32. [Development Initiatives, Global Humanitarian Assistance Report 2023](#).
33. Voir Déclaration du Coordinateur des secours d'urgence, juin 2025 – Le Humanitarian Reset Phase deux. <https://interagencystandingcommittee.org/inter-agency-standing-committee/statement-emergency-relief-coordinator-tom-fletcher-humanitarian-reset-phase-two>
34. Le [Fonds central pour les interventions d'urgence](#) est un fonds mutualisé multi-bailleurs qui permet un décaissement rapide de fonds pour les réponses d'urgence. Il est géré par l'OCHA. En 2024, il a financé des réponses d'urgence à travers le monde pour un total de 576 millions USD.
35. Pour plus d'informations sur le Compte d'action climatique, voir la page [UN Climate Relief](#) et pour plus d'informations sur le CERF voir [l'action climatique du CERF](#).
36. « Depuis 2024, les demandes de financement du CERF exigent des bénéficiaires de subventions qu'ils fournissent des informations sur la question de savoir si et comment les activités prévues de sauvetage de vies soutiennent l'adaptation et la résilience liées au climat. Cela favorise une action humanitaire intelligente face au climat. Cela permet également au CERF de faciliter l'identification et la diffusion de bonnes pratiques, de mieux suivre et analyser le financement de l'action humanitaire intelligente face au climat. Le CERF a également lancé de nouveaux [indicateurs pertinents pour le climat](#), qui permettent de mieux capter le rôle du CERF dans la lutte contre la crise climatique au niveau des activités. » (Voir [le Portefeuille d'action climatique du CERF](#))
37. [Analyse du paysage politique multi-bailleurs : Durabilité environnementale et atténuation du changement climatique](#) (Initiative conjointe, 2023) et [Opérationnalisation et montée en puissance des engagements climatiques et environnementaux des bailleurs de fonds : une analyse des progrès, des lacunes et des opportunités](#) (Initiative conjointe et Climate Action Accelerator, 2024).
38. ReliefEU, géré par le Centre de coordination de la réaction d'urgence ([ERCC](#)), assure une réponse humanitaire rapide aux catastrophes à déclenchement soudain et/ou à l'aggravation des crises existantes. De plus, il contribue aux approches Team Europe, offrant d'autres opportunités aux pays de l'UE de travailler ensemble pour répondre aux urgences.
39. Le [Protocole des gaz à effet de serre \(GES\)](#) est une norme internationale fournissant aux acteurs un cadre pour mesurer les émissions de GES. La Portée 1 désigne les émissions directes issues de la combustion, la Portée 2 désigne les émissions indirectes provenant de l'électricité tandis que la Portée 3 couvre toutes les émissions indirectes (non incluses dans la Portée 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise qui rend compte, y compris les émissions en amont et en aval.